

2014/6244 - REORGANISATION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD AVEC MISE EN CONFORMITE DU RESTAURANT, ACCESSIBILITE ET ISOLATION - 34 RUE ROCHAMBEAU A LYON 8E - OPERATION N° 08014521 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET ADAPTATION DES CREDITS PAR AFFECTATION PARTIELLE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009/1-PROGRAMME 20006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Mises aux normes, conservation et maintenance groupes scolaires».

Par délibération n° 2012/4989 du 19 novembre 2012, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération de « Réorganisation du groupe scolaire Louis Pergaud avec mise en conformité du restaurant, accessibilité et isolation » et voté l'élection des membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres.

Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Mises aux normes, conservation et maintenance groupes scolaires», AP n° 2009/1, programme 20006.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 avril 2013 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est le cabinet d'architectes SCP Marin pour un montant de 229 970 € HT. Ce marché a été attribué conformément aux articles 60 à 64 et 74 du Code des Marchés Publics.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (Avant Projet Définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 3 755 500 € TTC (valeur août 2011), y compris mobilier pour un montant de 79 000 € TTC, et hors surcoût lié à la découverte éventuelle d'amiante. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1 - programme 20006.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.»

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, n° 2012/4989 du 19 novembre 2012 et n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 avril 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement des travaux de l'opération «Réorganisation du groupe scolaire Louis Pergaud avec mise en conformité du restaurant, accessibilité et isolation» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme 20006.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20006, opération n° 08014521, AP n° 2009/1, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 101 000 €
- 2014 : 1 700 000 €
- 2015 : 1 900 000 €
- 2016 : 54 500 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY